



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2025 N°4
10 janvier 2025

-Décision du 10 janvier 2025 n°2025/UTI Meuse Ardennes /n°001 interdisant, temporairement, toute circulation sur les chemins de service Rive droite du Canal des Ardennes Département des ARDENNES :
Du PK 30.142 (écluse N°1 de Le Chesne) au PK 30.860 (limite communale avec Montgon)
Territoire de la commune de BAIRON ET SES ENVIRONS
Du PK 30.860 (limite communale avec Bairon) au PK 32.675 (aval de l'écluse N°11 de Montgon)
Territoire de la commune de MONTGON
Du PK 33.775 (100.00 m en aval du pont sur tête aval de l'écluse N°14 de Montgon) au PK 35.421 (écluse N°20 de Neuville Day)
Territoire de la commune de NEUVILLE-DAY
du 26 Janvier 2025 au 06 avril 2025 inclus.

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



Direction
territoriale
Nord-Est

Direction



DÉCISION

N° 2025/UTI Meuse Ardennes /n°001

Interdisant, temporairement, toute circulation sur les chemins de service
Rive droite du Canal des Ardennes
Département des ARDENNES

**Du PK 30.142 (écluse N°1 de Le Chesne) au PK 30.860 (limite communale avec Montgon)
Territoire de la commune de BAIRON ET SES ENVIRONS**

**Du PK 30.860 (limite communale avec Bairon) au PK 32.675 (aval de l'écluse N°11 de Montgon)
Territoire de la commune de MONTGON**

**Du PK 33.775 (100.00 m en aval du pont sur tête aval de l'écluse N°14 de Montgon) au PK 35.421 (écluse N°20
de Neuville Day)
Territoire de la commune de NEUVILLE-DAY**

Du 26 Janvier 2025 au 06 avril 2025 inclus.

La Directrice Territoriale Nord-Est de VNF

Vu le code des transports ;

DÉCIDE

Article 1 :

En raison de travaux de chômage sur le canal des Ardennes dans le département des ARDENNES (08) ; toute circulation y compris piétonne, cycliste, ainsi qu'aux engins de déplacement personnel motorisés définis à l'alinéa 6-15 de l'article R311-1 du Code de la route, est strictement interdite sur les chemins de service en rive droite du PK 30.142 (écluse N°1 de Le Chesne sur le territoire de la commune de BAIRON ET SES ENVIRONS) au PK 35.421 (écluse N°20 de Neuville Day sur le territoire de la commune de NEUVILLE-DAY).

Article 2 :

La circulation sera temporairement interrompue **du 26 janvier au 06 avril 2025 inclus**. Seuls les services de secours et d'urgence sont autorisés à circuler en cas de nécessité, ainsi que les entreprises en charge de la réalisation des travaux.

Article 3 :

L'UTI Meuse Ardennes de Voies Navigables de France située 2 avenue de Montcy Notre Dame à 08000 Charleville-Mézières ainsi que l'entreprise SRE sont chargées chacune en ce qui les concerne de la mise en place de la signalisation temporaire.

169 rue de Newcastle - CS 80062 - 54036 Nancy cedex
T. +33 (0)3 83 95 30 01 F. +33 (0)3 83 95 30 02 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00042, Compte bancaire : DDFIP Meurthe-et-Moselle
n° 10071 54000 00001002602 75, IBAN FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275, BIC TRPUFRP1



Article 4 :

Le responsable de l'UTI Meuse Ardennes est chargé de l'affichage et de l'ampliation de la présente décision auprès des communes de BAIRON ET SES ENVIRONS, de MONTGON, de NEUVILLE-DAY et de l'entreprise SRE.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Pour la Directrice territoriale Nord-est

Signé

Pascal DUPRAS
Responsable de VNF/DTNE/SEME

169 rue de Newcastle - CS 80062 - 54036 Nancy cedex
T. +33 (0)3 83 95 30 01 F. +33 (0)3 83 95 30 02 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00042, Compte bancaire : DDFIP Meurthe-et-Moselle
n° 10071 54000 00001002602 75, IBAN FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275, BIC TRPUFRP1



Source = données ObservaDo.